

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



Sommaire

PARTIE 1 - Notre Service de Prévention et de Santé au Travail	3
<hr/>	
Rapport Moral du Président	4
Nos faits marquants	5
Qui sommes-nous ?	6
Nos offres de service	7
Nos instances	8
Notre équipe	9
Nos adhérents par secteur d'activité	10
Nos adhérents selon leur taille	11
Nouvelles adhésions	12
Radiations	12
PARTIE 2 - La prévention des risques professionnels	13
<hr/>	
Actions en milieu de travail	14
Répartition des AMT	15
Zoom sur la fiche d'entreprise	16
Zoom sur le DUERP	16
PARTIE 3 - Le suivi individuel de l'état de santé	17
<hr/>	
Différentes visites en 2024	18
Suivi des salariés	19
Rendez-vous complémentaires	20
Activité de l'infirmierie	21
Les principales conclusions	22
PARTIE 4 - En route vers 2025...	23
<hr/>	
Ouverture de la cellule PDP	24
Création d'un service dédié Adhérents	25
Vers toujours plus de prévention	26
Nos projets 2025	27



REIMS SANTÉ AU TRAVAIL

PARTIE 1

NOTRE SERVICE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL

Rapport Moral du Président

Discours issu Assemblée Générale de Reims Santé Travail – 22 Mai 2025

Mesdames, Messieurs, Chers adhérents,

C'est avec fierté et sens des responsabilités que je m'adresse à vous, pour la première fois en tant que Président, à l'occasion de cette Assemblée Générale. Depuis ma prise de fonction en septembre 2024, j'ai eu à cœur de mieux connaître notre service, ses équipes, ses missions, et surtout les femmes et les hommes qui le font vivre au quotidien.

Cette année a été marquée par une dynamique de transformation profonde, portée par un dialogue renouvelé, un climat de confiance et une volonté partagée d'adapter notre gouvernance. Je suis particulièrement fier du travail accompli autour de la refonte de nos statuts, aboutissement d'un dialogue constructif avec les représentants des employeurs comme des salariés. Cette évolution structurelle renforce notre légitimité et notre capacité à décider collectivement, dans la transparence et la stabilité.

Au sein du Conseil d'Administration, cette nouvelle cohésion a permis d'installer un mode de fonctionnement apaisé, dans une recherche constante du consensus. Cette évolution est palpable : l'esprit de coopération s'étend à toute l'organisation. Chez RST, on ressent aujourd'hui une énergie nouvelle, une envie de bâtir ensemble. La proximité avec les équipes, la fluidité des échanges, la qualité des initiatives menées témoignent de cet élan collectif.

L'année 2024 a été structurante. L'arrivée de notre Directeur Général en janvier a donné une impulsion forte. Ont suivi le lancement d'actions de sensibilisation, le choix d'un nouveau logiciel métier, la finalisation de notre projet de service 2024-2028, la mise en ligne d'un site internet modernisé, ainsi qu'un séminaire stratégique mobilisant l'ensemble des salariés. La création des services Communication et Qualité nous dote désormais d'outils pour mieux dialoguer avec vous, adhérents, et pour renforcer nos démarches d'amélioration continue.

2025 prolonge cette dynamique. En janvier, le service « RST & Vous » est devenu un point d'entrée unique pour nos adhérents. En mars, la cellule PDP, cellule de Prévention de le Désinsertion Professionnelle, a vu le jour pour mieux accompagner les parcours professionnels de maintien dans et en emploi. Le chantier numérique se poursuit avec le déploiement de Medtra, du nouveau portail adhérent et prochainement d'un intranet. L'obtention de l'agrément rayonnement ionisant pour plusieurs médecins, attendue pour l'été, et l'audit SPEC 2217 à l'automne viendront renforcer nos engagements qualité.

Ces projets traduisent une ambition forte : faire de RST un acteur moderne, agile, engagé aux côtés des entreprises et des salariés du territoire. C'est grâce à l'implication constante des équipes, à l'engagement du Conseil d'Administration, et à la coopération de nos partenaires sociaux que cette transformation devient possible.



Je vous remercie pour votre confiance et vous invite à continuer ensemble à faire grandir Reims Santé au Travail, car c'est ensemble que nous écrivons notre avenir de Reims Santé au Travail.

Merci à toutes et tous,

Loïc VERRIELE

Président de Reims Santé au Travail

Nos faits marquants 2024

2024 a été une année riche en projets !

Janvier

L'année a débuté sous le signe du renouveau avec l'arrivée d'une nouvelle direction. Ce changement marque une nouvelle dynamique et une orientation stratégique repensée pour répondre aux défis à venir.

Février

Lancement d'une série de sensibilisations destinées aux salariés et aux employeurs sur des thématiques clés de la santé et la sécurité au travail.

[Retrouvez notre catalogue ici](#)

Juin

Trois temps forts ont rythmé cette période : l'Assemblée Générale RST, la réalisation d'un audit de suivi, ainsi que le renouvellement de nos certifications ISO 9001 et ISO 45001.

Avril

Finalisation du projet de service pour la période 2024-2028. Notre document cadre notre stratégie pour les 4 années à venir : nos missions, nos actions et nos objectifs.

Juillet

Lancement de notre nouveau site internet, plus moderne et intuitif. Accompagné d'un séminaire stratégique pour partager la vision et renforcer la cohésion entre les équipes.

Septembre

Un changement de gouvernance a eu lieu en septembre avec la nomination de Monsieur Verrièle à la présidence. Une nouvelle page s'ouvre pour notre structure.

Novembre

Dans la continuité, un service Qualité a été instauré. Sa mission est de structurer et renforcer les démarches d'amélioration continue au sein de l'organisation.

Octobre

Pour accompagner notre développement, un service Communication a été mis en place. Cette nouvelle équipe intervient désormais sur l'ensemble des projets internes et externes.

Qui sommes nous ?

REIMS SANTÉ AU TRAVAIL est un Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI). C'est une association qui mutualise des moyens pour préserver la santé des salariés dans le cadre de la réglementation en vigueur. Cette association de droit privé régie par des statuts déposés au Tribunal d'Instance, est administrée par un Conseil d'Administration paritaire (CA) composé d'employeurs et de représentants salariés.

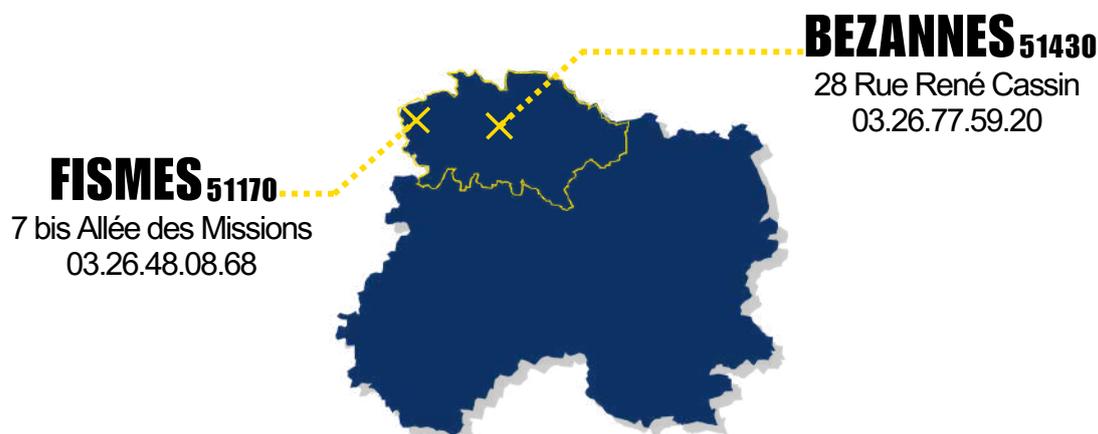
La Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) est l'organisme de tutelle nous a délivré un agrément pour 5 ans le 30 mai 2023. Chaque année, l'Assemblée Générale réunit ses adhérents pour la présentation des orientations de l'Association, le bilan moral et financier. REIMS SANTÉ AU TRAVAIL est compétent pour le suivi de tous les secteurs d'activité, à l'exclusion du Bâtiment, des Travaux Publics et de l'Agriculture. Vous trouverez [ici](#) l'agrément 2023-2028.

REIMS SANTÉ AU TRAVAIL est financé par des cotisations payées par les employeurs, fixées par le Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale annuelle. La cotisation annuelle, forfaitaire, est calculée sur l'effectif de l'entreprise adhérente déclaré en début d'année civile. Cette cotisation couvre à la fois le suivi médical des salariés et les actions en milieu de travail. Les règles de fonctionnement de RST sont définies par le [Règlement Intérieur](#).

REIMS SANTÉ AU TRAVAIL est compétent pour le suivi de tous les secteurs d'activité, à l'exclusion du Bâtiment, des Travaux Publics et de l'Agriculture.

Sa compétence géographique couvre l'arrondissement de la sous-préfecture de Reims à l'exception du canton d'Ay et Châtillons-sur-Marne.

Où nous trouver ?



Nos offres de services



SUIVI

Nous organisons des visites médicales et assurons le suivi des salariés tout au long de leur parcours professionnel.



CONSEIL

Nous conseillons les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les mesures nécessaires pour améliorer la qualité de vie et les conditions de travail.



PRÉVENTION

Nous analysons les conditions de travail et apportons des conseils pour réduire les risques professionnels. Notre équipe pluridisciplinaire aide les entreprises à évaluer et prévenir les risques professionnels.

À LA DEMANDE DES EMPLOYEURS



OFFRE SOCLE

Nous proposons une **offre socle** pour répondre aux besoins fondamentaux des entreprises en matière de santé au travail. Cette offre est incluse dans l'adhésion.

- **Le suivi individuel de l'état de santé** de chaque salarié, tout au long de son parcours professionnel, à travers la mise en place de l'ensemble des suivis et visites médicales prévus par la réglementation.
- **La prévention des risques professionnels**, incluant un conseil renforcé et l'accompagnement des entreprises dans l'élaboration de leur Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), la réalisation de la Fiche d'Entreprise et la conduite d'actions de prévention primaire, tels que l'identification et l'aménagement des postes à risque pour la santé des travailleurs.
- **La prévention de la désinsertion professionnelle** et le maintien en emploi, à travers la mise en place et l'animation d'une cellule opérationnelle pour accompagner les salariés présentant un risque de perte d'emploi en raison de leur état de santé.

Il est à noter qu'une partie de cette offre de services est soumise à une analyse préalable, à la prescription du médecin et aux disponibilités de nos équipes.



NEW 2025

OFFRE SPÉCIFIQUE

Les **travailleurs indépendants** peuvent également bénéficier de nos services, incluant dans l'adhésion :

- Visites médicales adaptées
- Accompagnement pour le DUERP
- Conseils sur la gestion de la santé au travail
- Accès aux ressources de prévention et aux actions de sensibilisation collectives



NEW 2025

OFFRE COMPLÉMENTAIRE

Nous mettons à votre disposition des services complémentaires pour une **prise en charge renforcée** :

- Accompagnement personnalisé pour la gestion du bien-être au travail et hygiène de vie
- Formations liées à la santé au travail
- Conseils en ergonomie pour améliorer les conditions de travail

Fait l'objet d'un devis et d'une facturation complémentaire

Nos instances

Nos instances sont régies par les statuts de l'association, adoptés par l'Assemblée Générale mis à jour le 22 mai 2025 et disponibles sur notre site internet.

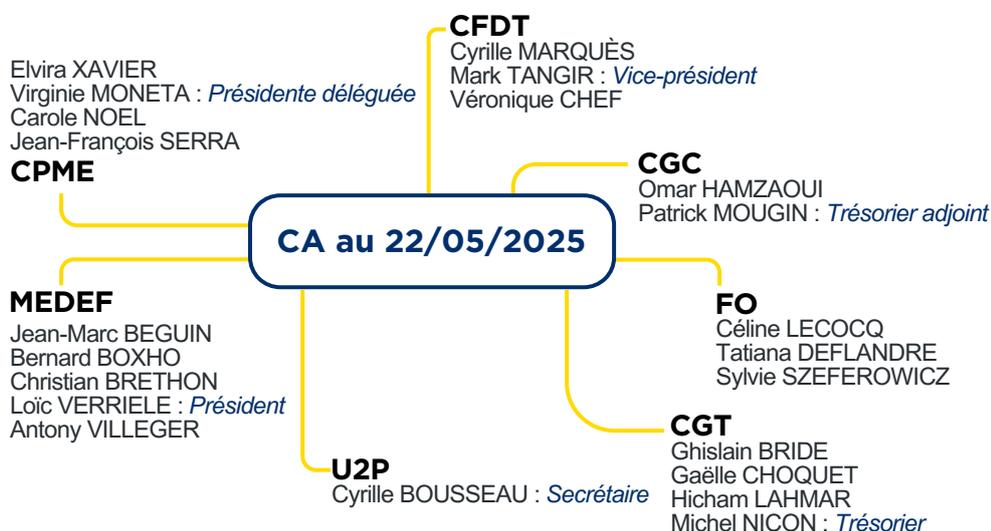
CONSEIL

D'ADMINISTRATION - CA

Le conseil d'administration prend toutes les décisions relatives à la stratégie de l'association.

- 12 administrateurs représentants employeurs
- 12 administrateurs représentants salariés

Le mandat s'arrête le jour où les membres ne font plus partie d'une entreprise adhérente, quelle qu'en soit la cause (démission, licenciement, retraite...)

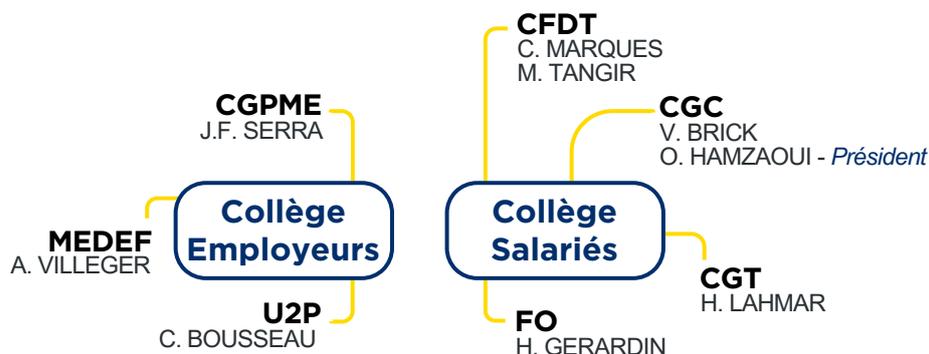


COMMISSION DE CONTRÔLE - CC

La Commission de Contrôle a une mission de surveillance de l'organisation et du fonctionnement de l'association.

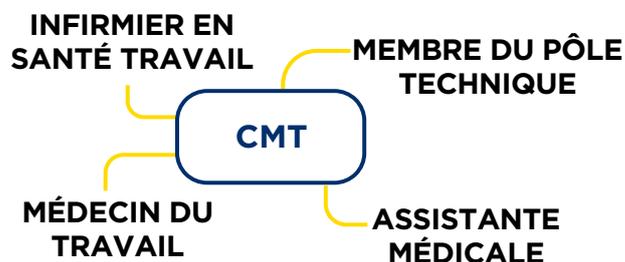
- 6 administrateurs représentants salariés issus des entreprises adhérentes au service
- 3 administrateurs représentants employeurs dont le secrétaire de la commission de contrôle

Le mandat s'arrête le jour où les membres ne font plus partie d'une entreprise adhérente, quelle qu'en soit la cause (démission, licenciement, retraite...)



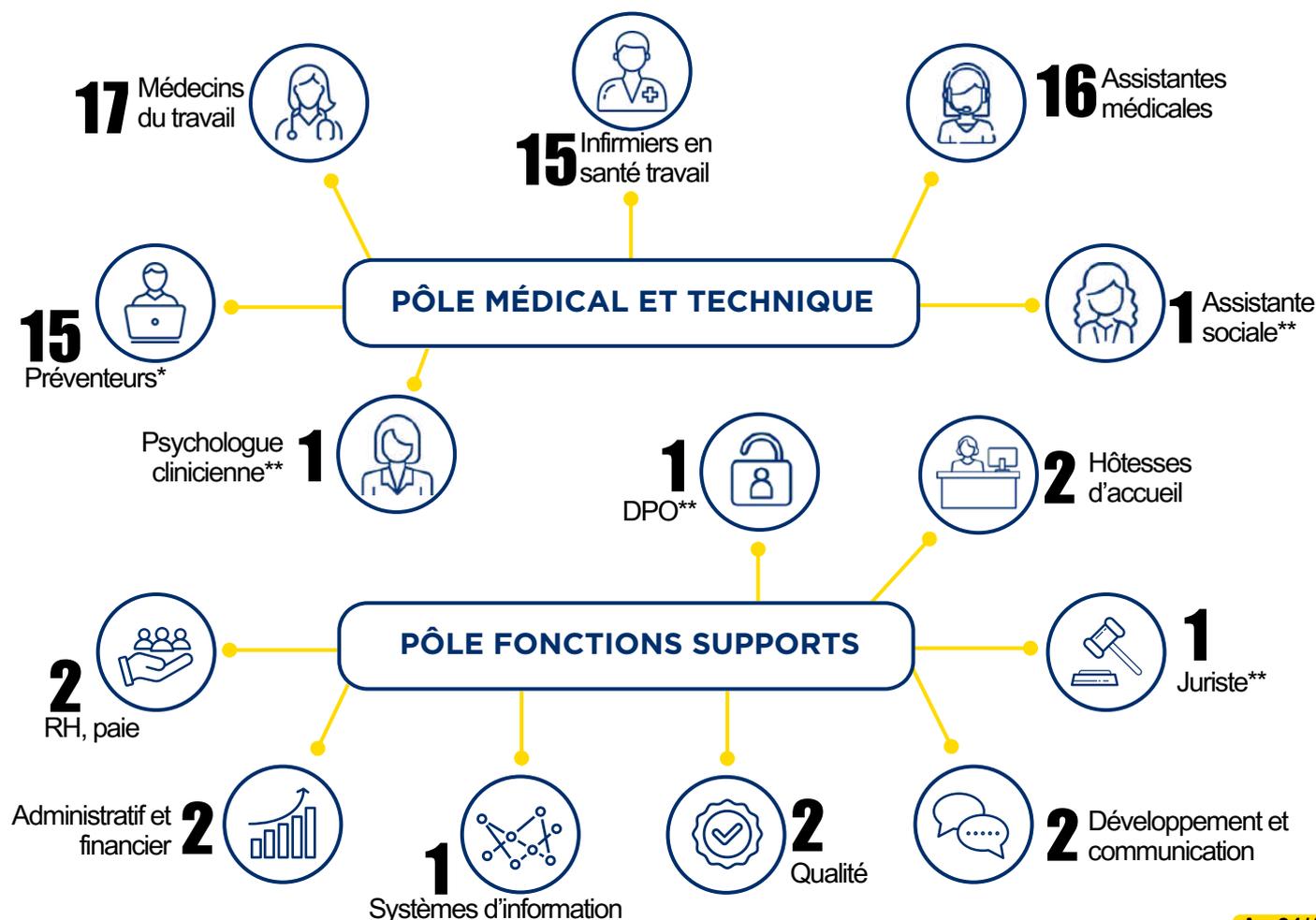
COMMISSION MÉDICO-TECHNIQUE - CMT

La Commission Médico-Technique a pour mission de formuler des propositions relatives aux priorités du Service et aux actions à caractère pluridisciplinaire conduites par ses membres.



Notre équipe

L'association compte 72 salariés pour 64,3 ETP
72.22% de femmes



Au 31/12/2024

*4 techniciens en Hygiène Sécurité, Environnement (HSE), 4 ergonomes, 2 psychologues du travail, 4 assistantes techniques, 1 toxicologue

**prestataires extérieurs

Nos adhérents par secteur d'activité

(Codes NAF)

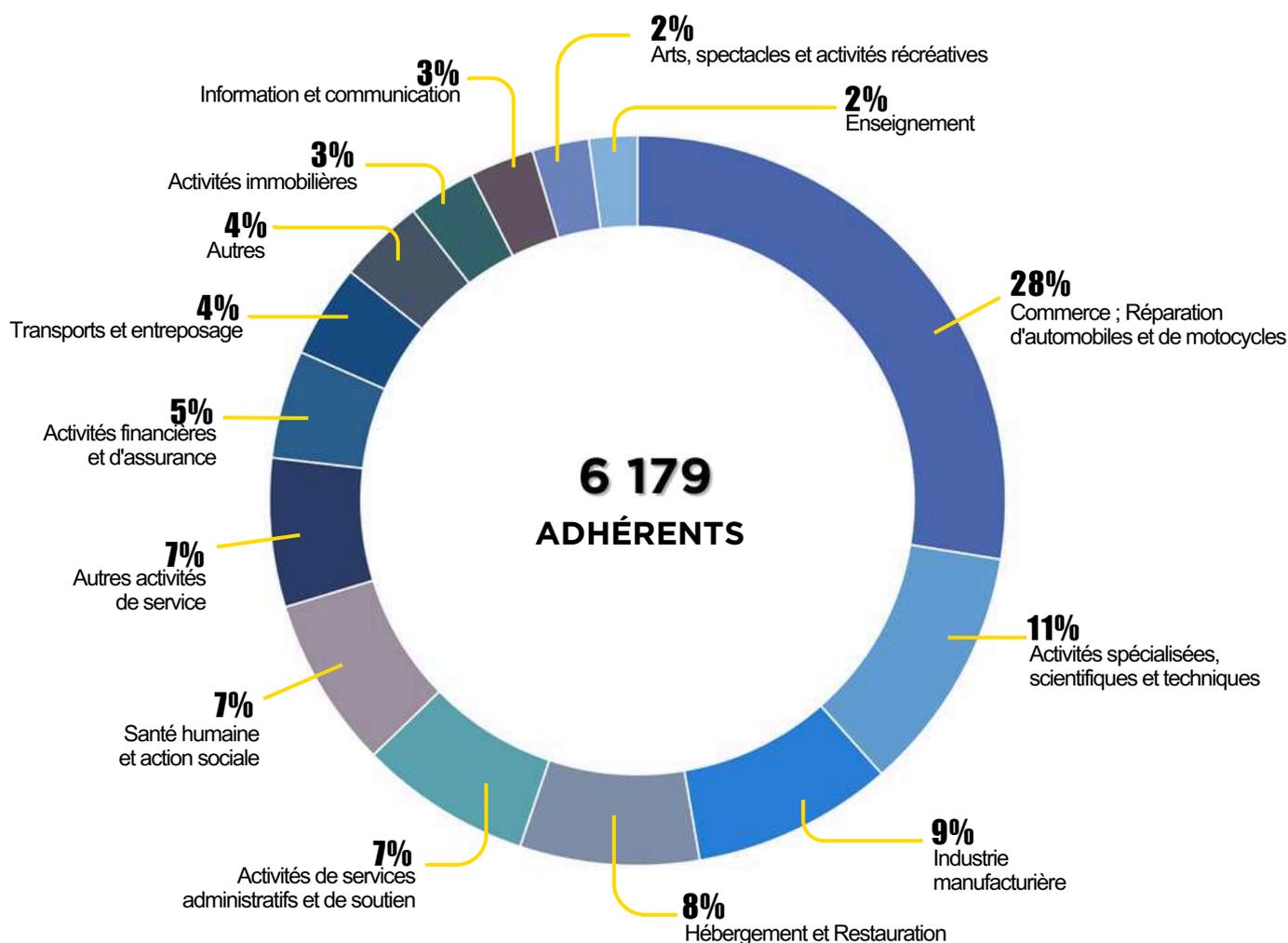
6 710 entreprises ont adhéré au cours de l'année 2024, soit 75 138 salariés déclarés au cours de 2024.
Au 31/12/2024, 6 179 entreprises étaient encore adhérentes.

6 710
entreprises
adhérentes

Au cours de l'exercice 2024

75 138
salariés
déclarés

Au cours de l'exercice 2024

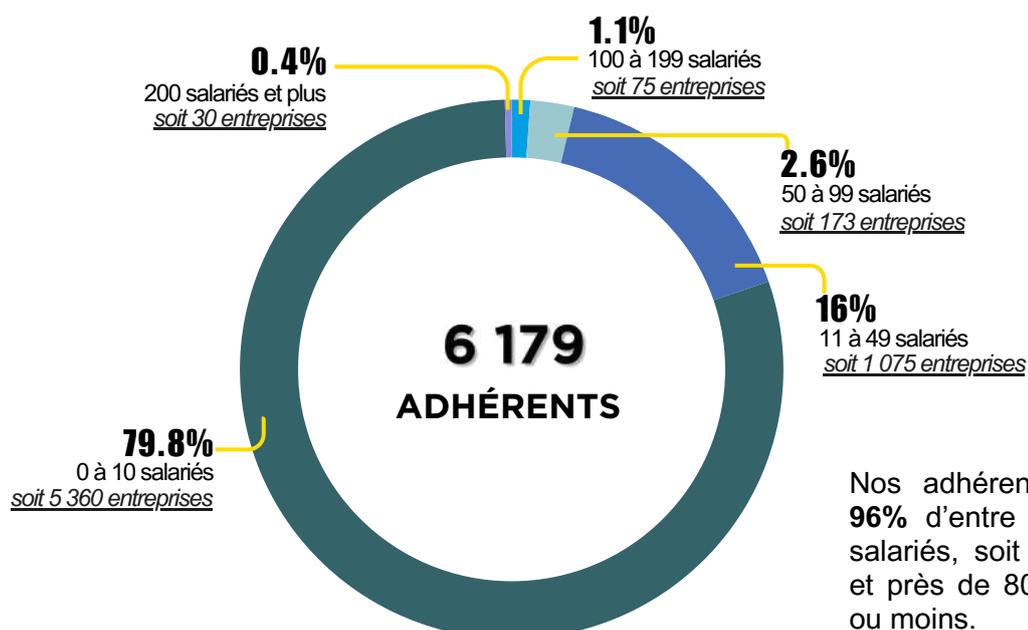


Le commerce représente le secteur le plus important parmi nos entreprises adhérentes (1730 adhérents)

Au 31/12/2024

Nos adhérents selon leur taille

RÉPARTITION DES ADHÉRENTS SELON LEUR TAILLE

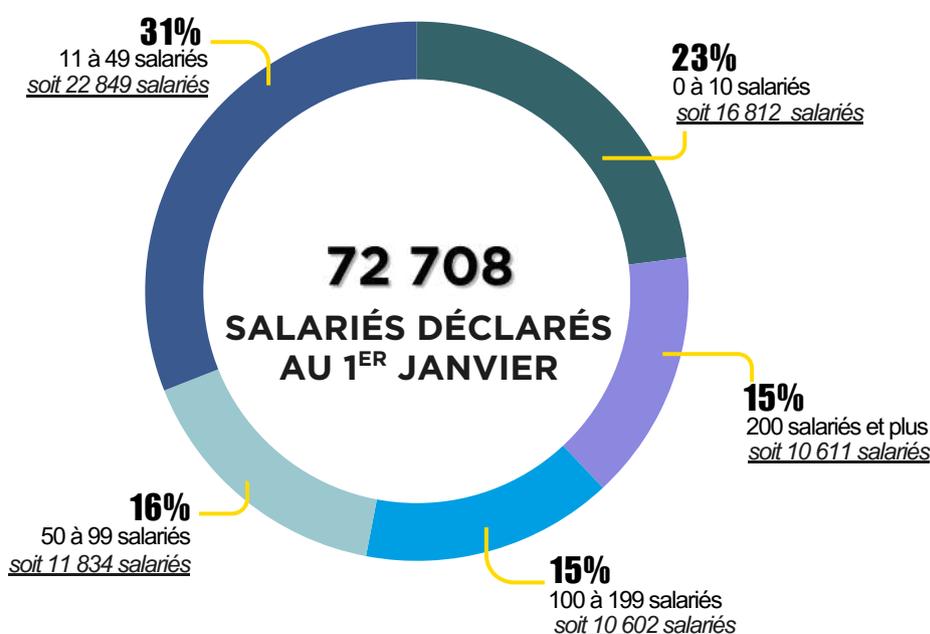


Au 31/12/2024

RÉPARTITION DES EFFECTIFS SAISIS SELON LA TAILLE DES ENTREPRISES

Les salariés déclarés par nos adhérents dans la DOAE se répartissent à **54%** dans les entreprises de moins de 50 salariés.

La DOAE ou déclaration obligatoire annuelle des effectifs est une formalité que chaque entreprise adhérente à un SPSTI doit réaliser chaque année. Elle consiste à transmettre au service de santé au travail la liste actualisée de ses salariés (noms, contrats, temps de travail, postes, etc.).



Cette déclaration permet de planifier le suivi médical réglementaire, d'adapter les actions de prévention et d'assurer une facturation juste. Elle est généralement attendue en début d'année. En l'absence de DOAE, l'employeur s'expose à des retards de suivi et à une facturation incorrecte. La transmission se fait via un espace adhérent en ligne.

Au 31/12/2024

Nouvelles adhésions

426
Nouvelles adhésions

1 796
Salariés déclarés

En 2023 : 383 nouveaux adhérents -
1170 salariés

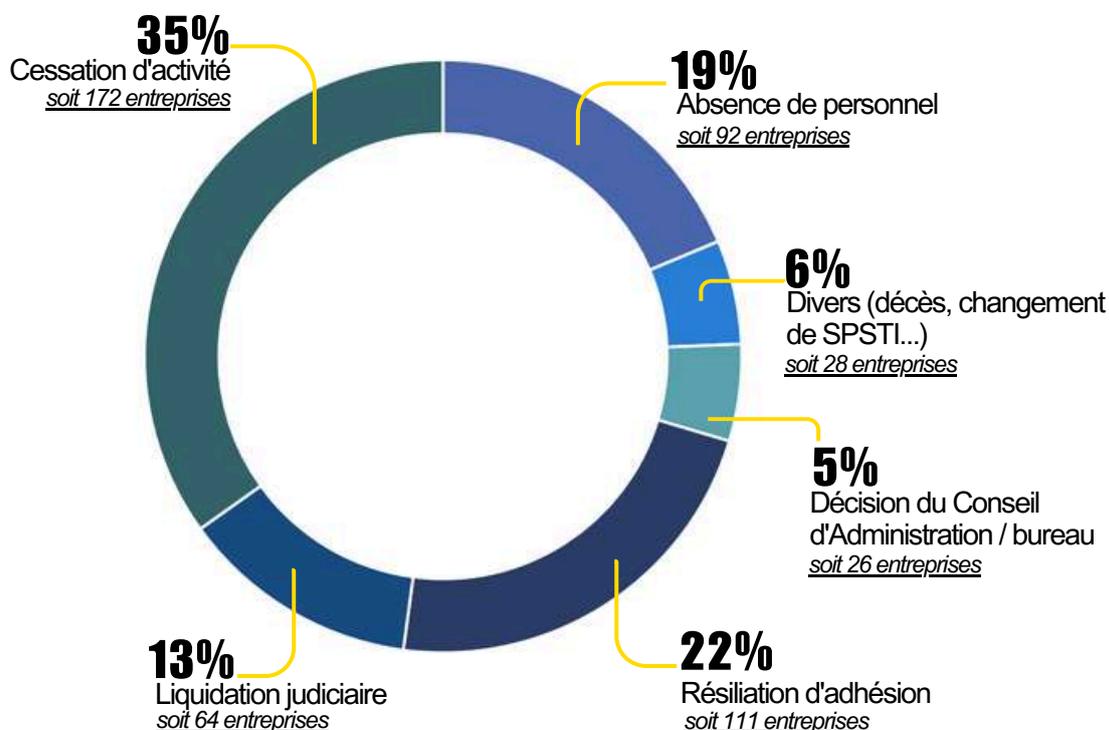
Toute entreprise employant au moins un salarié, indépendamment du type ou de la durée de son contrat de travail, doit adhérer obligatoirement à un Service de Prévention et de Santé au Travail.

Radiations

La radiation d'une entreprise adhérente entraîne immédiatement l'arrêt des services fournis par RST. Dans ce cas, l'intégralité des sommes dues devient immédiatement exigible.

En 2024, 493 entreprises ont été radiées représentant 1563 salariés. Pour 35 % d'entre elles, la raison est la cessation d'activités et pour 19 % pour des raisons d'absence de salariés déclarés.

493 Entreprises radiées
1 563 Salariés radiés
En 2023 : 529 adhérents radiés - 1 388 salariés



Au 31/12/2024

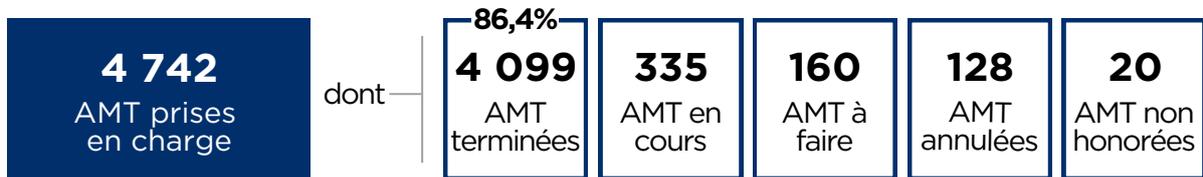


PARTIE 2

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Actions en Milieu de Travail

Les actions en milieu de travail (AMT) ont pour objectif d'identifier les risques professionnels et de fournir à l'entreprise les outils nécessaires pour les évaluer et les prévenir. Elles sont réalisées par les membres de l'équipe pluridisciplinaire, qui interviennent pour diagnostiquer les situations, conseiller les acteurs concernés et accompagner employeurs et salariés dans la mise en place de ces actions.

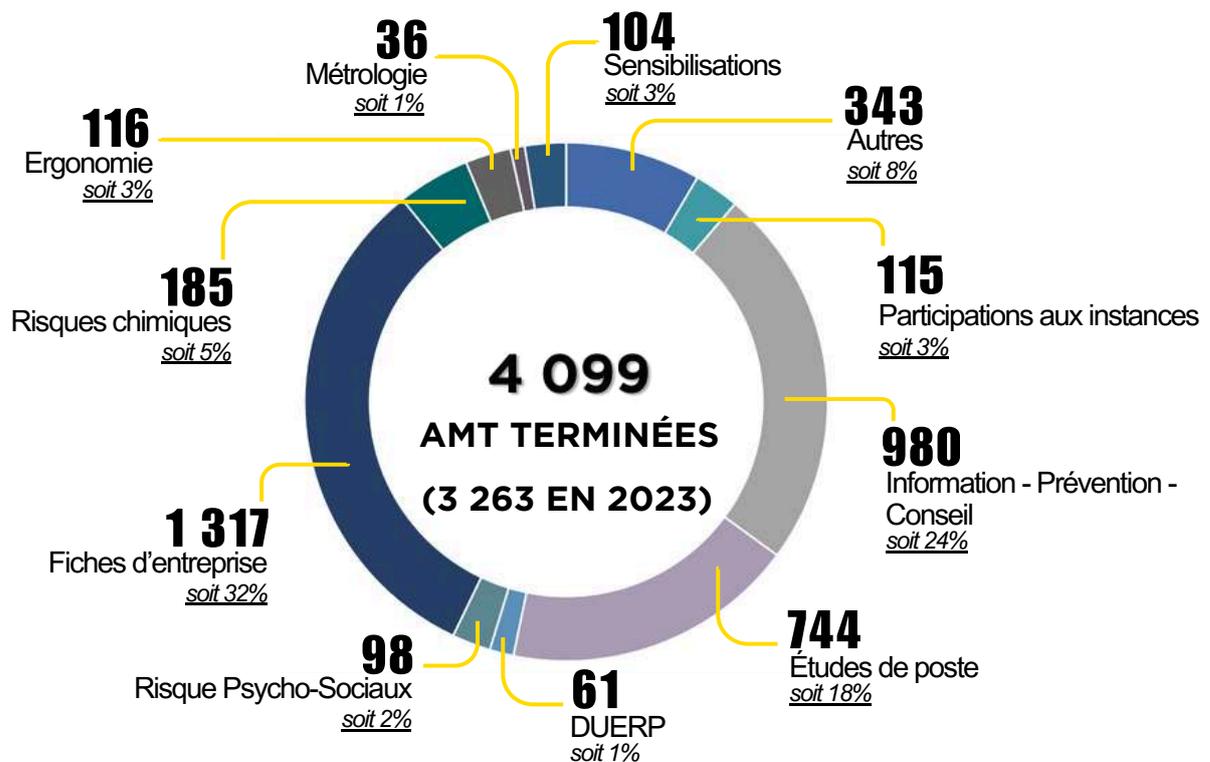


Nos équipes ont réalisé 4 742 actions en milieu de travail en 2024. **86,4%** d'entre elles étaient terminées au 31/12/2024. Les 128 AMT annulées correspondent à des AMT annulées à la demande de l'adhérent.

Les AMT correspondent pour $\frac{1}{4}$ d'entre elles à des informations - prévention - conseil, et $\frac{1}{3}$ correspondent à la création ou à la mise à jour de fiche d'entreprise.

Au 31/12/2024

RÉPARTITION DES ACTIONS RÉALISÉES EN MILIEU DE TRAVAIL



À noter que 744 études de poste ont été réalisées (698 en 2023)
98 AMT ont concerné les risques psychosociaux (RSP), soit -7 par rapport à 2023

Au 31/12/2024

Répartition des AMT

ACTIONS PRISES EN CHARGE PAR RÔLE D'INTERVENANT



57%

soit 2 344 interventions



28%

soit 1 142 interventions



13%

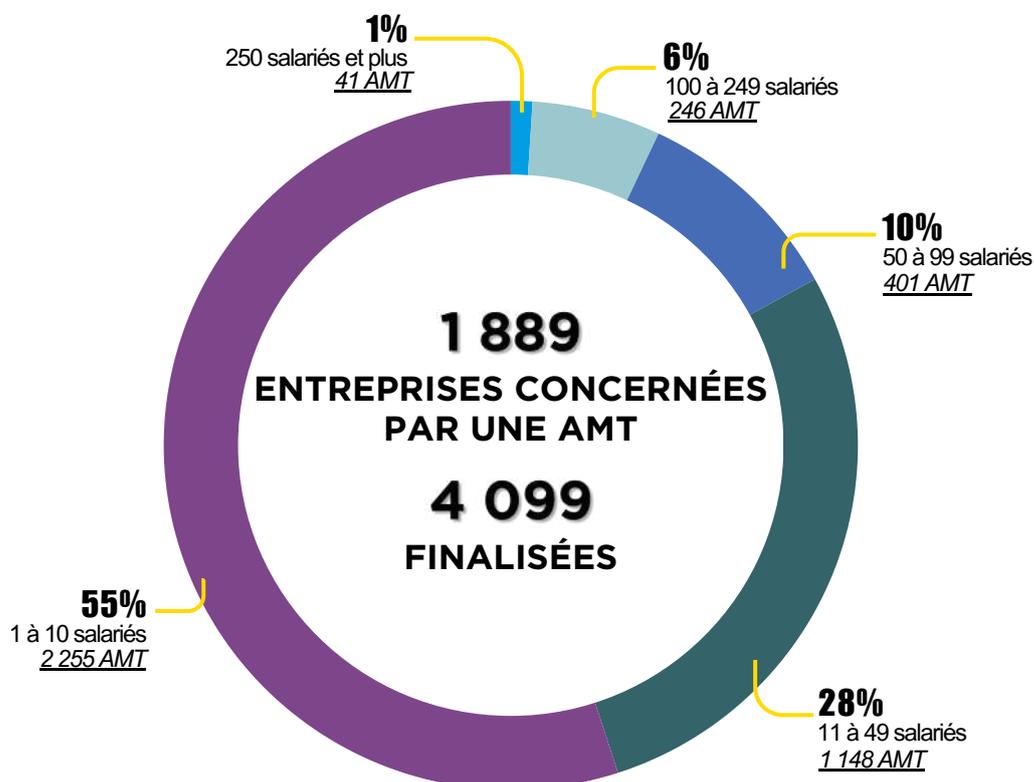
soit 529 interventions

Au 31/12/2024

Nos AMT sont principalement réalisées par les médecins du travail. La délégation s'établit à 43% en 2024 comme en 2023.

Elles ont concerné 1 889 entreprises soit 30,6% de nos adhérents. La répartition des entreprises concernées par les AMT suit la répartition de nos adhérents selon leur taille d'effectif. Dont plus de la moitié pour des entreprises de moins de 10 salariés.

RÉPARTITION DES AMT SELON LA TAILLE DES ENTREPRISES



Au 31/12/2024

Zoom sur la Fiche d'Entreprise

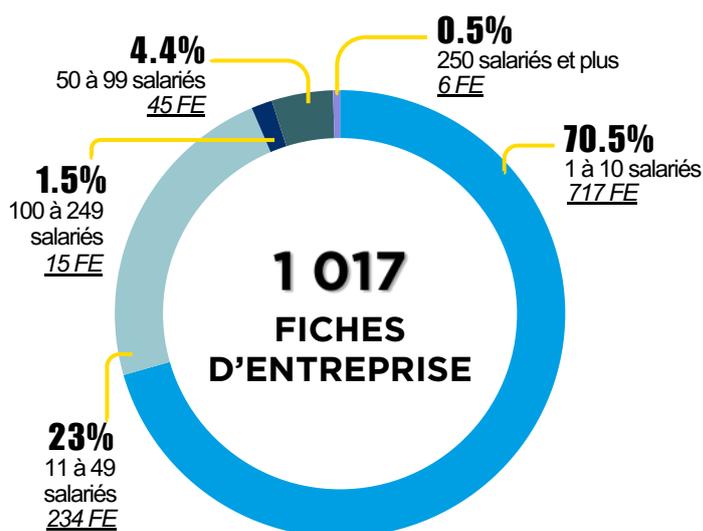
La Fiche d'Entreprise est un document obligatoire, réalisée par le professionnel de santé (médecin du travail, infirmier de santé au travail ou préventeur) pour tout adhérent y compris les TPE.

La Fiche d'Entreprise recense les risques professionnels auxquels vos salariés sont exposés. Elle est à mettre en regard avec votre Document Unique.

Elle doit être mise à jour au maximum tous les 4 ans et à chaque changement significatif (Changement de structure, intégration de nouvelles techniques ou technologies, utilisation de nouveaux produits ou processus, changement d'équipement, nouvelle organisation du travail, augmentation du nombre de salariés, déménagement de l'entreprise, extension géographique du site, etc.).

RÉPARTITION DES FICHES D'ENTREPRISE RÉALISÉES PAR TAILLE D'ENTREPRISE

Réalisées en 2024



Au 31/12/2024

Nos équipes ont réalisé 1 017 Fiches d'Entreprise en 2024 (création ou mises à jour) contre 958 en 2023. **Seuls 46,5% de nos adhérents disposent d'une FE de moins de 4 ans.**

Zoom sur le DUERP

Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Le DUERP est obligatoire dans toute entreprise/administration/association dès l'embauche du premier salarié. Il est la transposition par écrit de l'évaluation des risques, imposée à tout employeur par le Code du Travail dans son article R4121-1.

Ce document doit être mis à jour au moins une fois par an, ainsi qu'à chaque changement important impactant les conditions de travail, après un accident du travail ou en cas d'information nouvelle sur un risque. Chaque mise à jour doit conduire à des actions de prévention si elles s'avèrent nécessaires.

Depuis juillet 2024, les employeurs doivent conserver toutes les versions successives du DUERP **pendant au moins 40 ans**. RST propose un archivage sécurisé sur un espace numérique dédié. Il est donc obligatoire de lui transmettre chaque nouvelle version mise à jour.

En 2024, 177 adhérents nous ont transmis leur mise à jour de leur DUERP. REIMS SANTÉ AU TRAVAIL assure la conservation de seulement **12%** des DUERP de ses adhérents, soit 812 documents.



PARTIE 3

LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

Différentes visites en 2024

La santé de chaque salarié est suivie tout au long de sa carrière par un médecin du travail (ou par un infirmier). Différentes visites sont planifiées, de l'embauche jusqu'à la fin de carrière, pour s'adapter au mieux à l'exposition aux risques de chacun.

VISITE D'EMBAUCHE

Pour évaluer l'aptitude à l'emploi et/ou informer sur les expositions professionnelles

VISITE PÉRIODIQUE

Pour assurer un suivi régulier (entre 2 et 5 ans selon les risques auxquels le salarié est exposé)

VISITE OCCASIONNELLE

À tout moment, en cas de difficulté particulière, une visite auprès du médecin du travail peut être sollicitée à la demande de l'employeur ou du salarié

VISITE DE REPRISE

Obligatoire après un congé maternité, une maladie professionnelle (1 jour), un accident de travail d'au moins 30 jours, une maladie / accident non professionnel d'au moins 60 jours

VISITE DE PRÉ-REPRISE

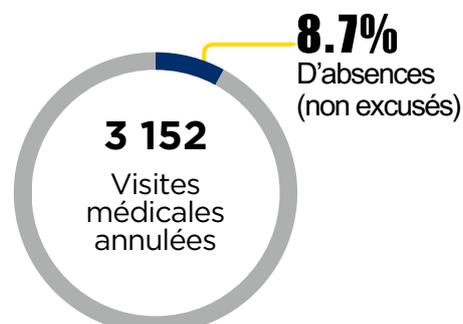
Pour préparer un retour au travail après une longue absence d'un salarié

RÉPARTITION DES VISITES PAR TYPE DE VISITE ET PAR PROFESSIONNEL



15 580 visites d'embauche ou initiale ont été réalisées ce qui représente 43% de l'activité du service et 26% de l'activité des médecins du travail. Elles représentent 67% de l'activité des IST (Infirmier Santé Travail)

Au 31/12/2024



Le taux d'absentéisme s'élève à 8,7% soit 274 visites planifiées sans avoir pu être remplacées ; ce chiffre est en progression perturbant l'activité du service - il était de 7,1 % en 2023.

Au 31/12/2024

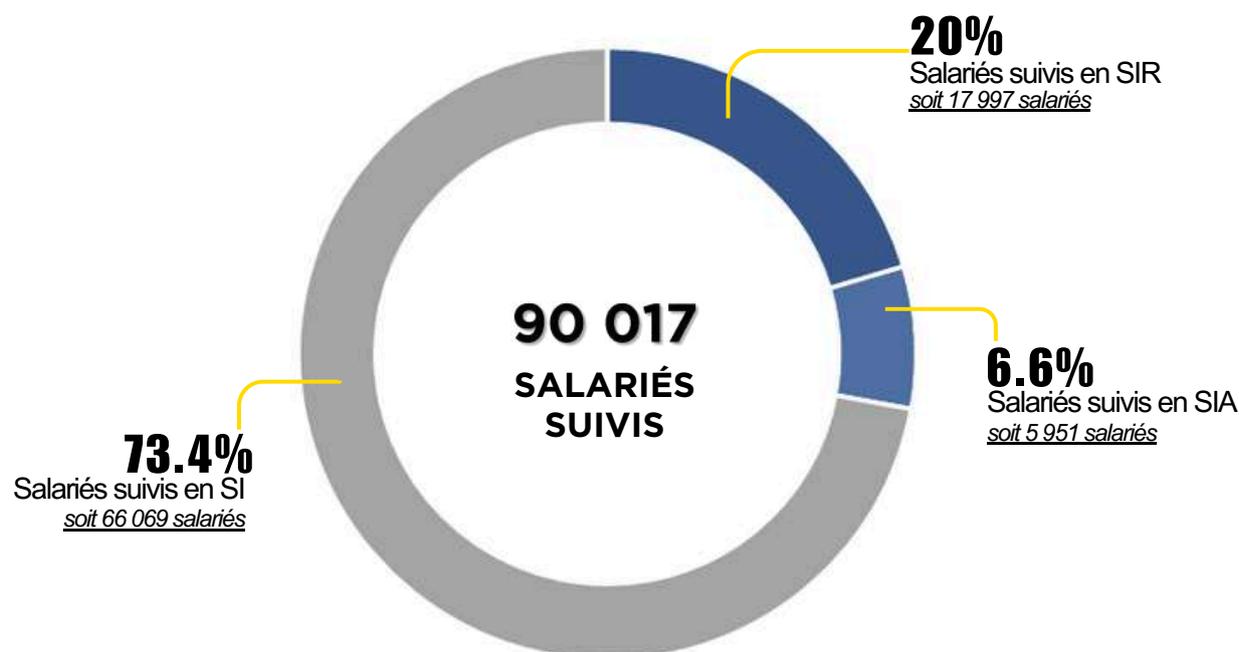
Suivi des salariés

Dès l'embauche, chaque salarié bénéficie d'un suivi individuel de son état de santé par un professionnel de santé. Selon les risques professionnels spécifiques auxquels il est exposé, ce suivi pourra être adapté ou renforcé.

SI	SUIVI INDIVIDUEL	SIA	SUIVI INDIVIDUEL ADAPTÉ	SIR	SUIVI INDIVIDUEL RENFORCÉ
	<ul style="list-style-type: none"> Cas général - pas de risque Intérimaires (selon exposition) Apprentis (selon exposition) <p><i>Tous les 5 ans et à la discrétion du médecin du travail</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Travailleur handicapé ou en invalidité Travailleur de nuit -18 ans Agents biologiques groupe 2 Travailleuse enceinte / allaitante <p><i>Tous les 2 - 3 ans et à la discrétion du médecin du travail</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Travailleur avec risques particuliers Travailleur avec affectations particulières (définis par le Code du Travail) Rayonnements ionisants <p><i>Tous les 2 ans et à la discrétion du médecin du travail</i></p>		

À compter du 01/10/2025, les salariés en SIR ayant une habilitation électrique ou CACES ne seront plus en SIR (suivi à 5 ans)

DIFFÉRENTS TYPES DE SUIVI INDIVIDUEL

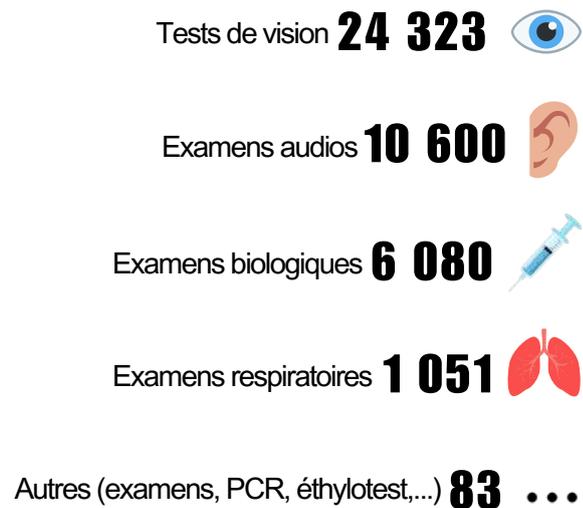


Les $\frac{2}{3}$ des salariés suivis sont en suivi simple, et bénéficient d'une visite obligatoire tous les 5 ans. Cette durée maximale est à la discrétion du médecin du travail qui peut indiquer une date future de visite anticipée.

Rendez-vous complémentaires

Au cours des visites de suivi, les médecins du travail peuvent être amenés à prescrire des examens complémentaires, réalisés par nos équipes ou prestés.

EXAMENS RÉALISÉS PAR NOS ÉQUIPES



42 137
examens
réalisés



Au 31/12/2024

PRÉSTATAIRES EXTERNES



52
Entretiens réalisés



89
Entretiens réalisés

Au 31/12/2024

SALARIÉS ORIENTÉS



1 753
vers d'autres
spécialistes médicaux

1 818 en 2023



262
autres orientations (CAP EMPLOI,
MDPH, Services sociaux urgences...)

214 en 2023

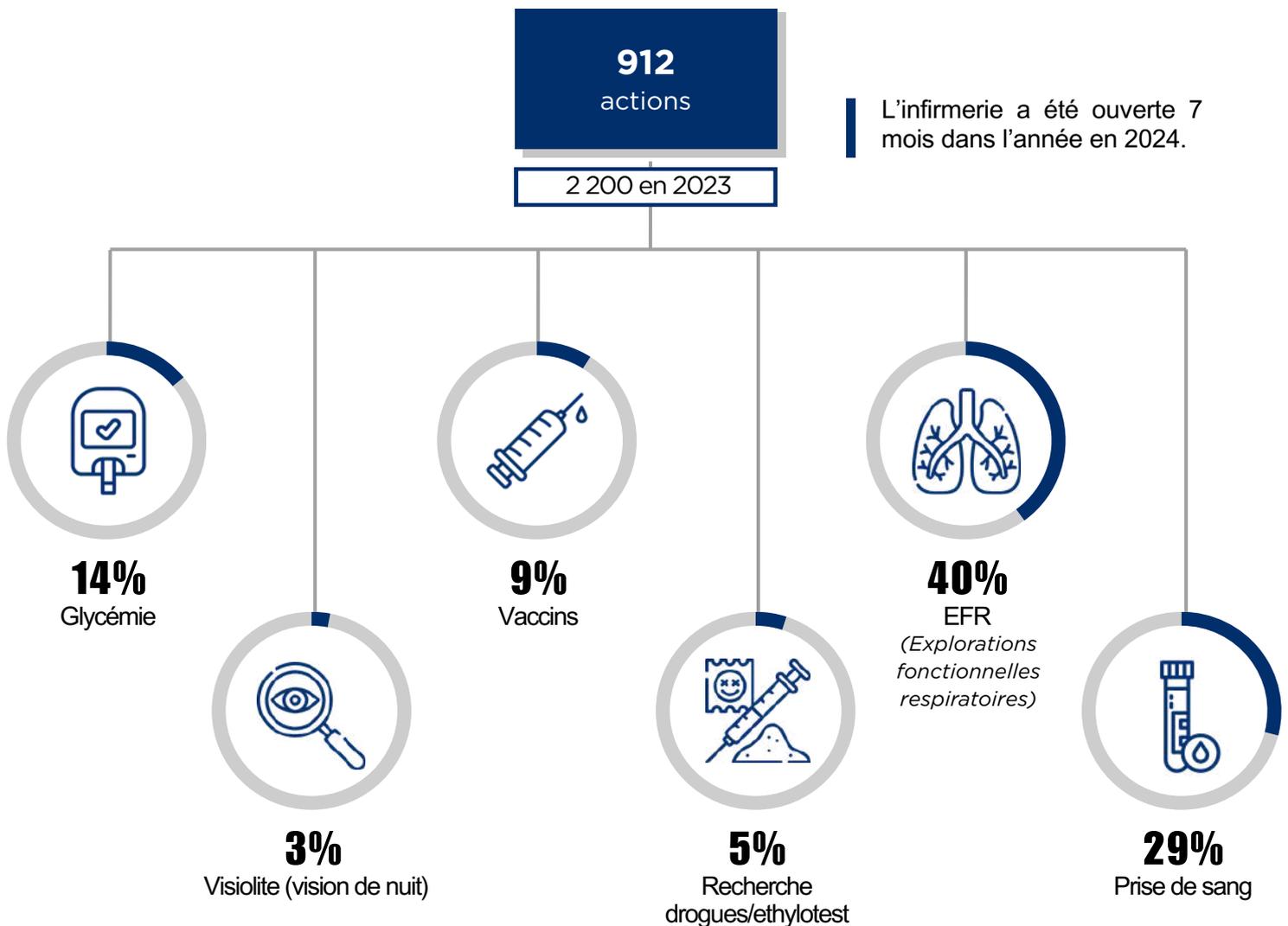
Au 31/12/2024

Activité de l'infirmierie

100% prescrits en interne en 2024 - 93.7% en 2023

Reims Santé au Travail a la spécificité d'avoir une infirmerie sur place avec une infirmière qui peut réaliser des examens complémentaires.

Horaires d'ouverture : Du lundi au jeudi - 8h00-12h00 ; 13h30-17h30
Le vendredi - 8h00-12h00 ; 13h30-16h30



Les principales conclusions

18 122 CONCLUSIONS DONT :

8 964

Attestations de suivi délivrées

2 250

Avis non délivrés

4 785

Aptitudes délivrées

1 048

Aptitudes délivrées avec un aménagement

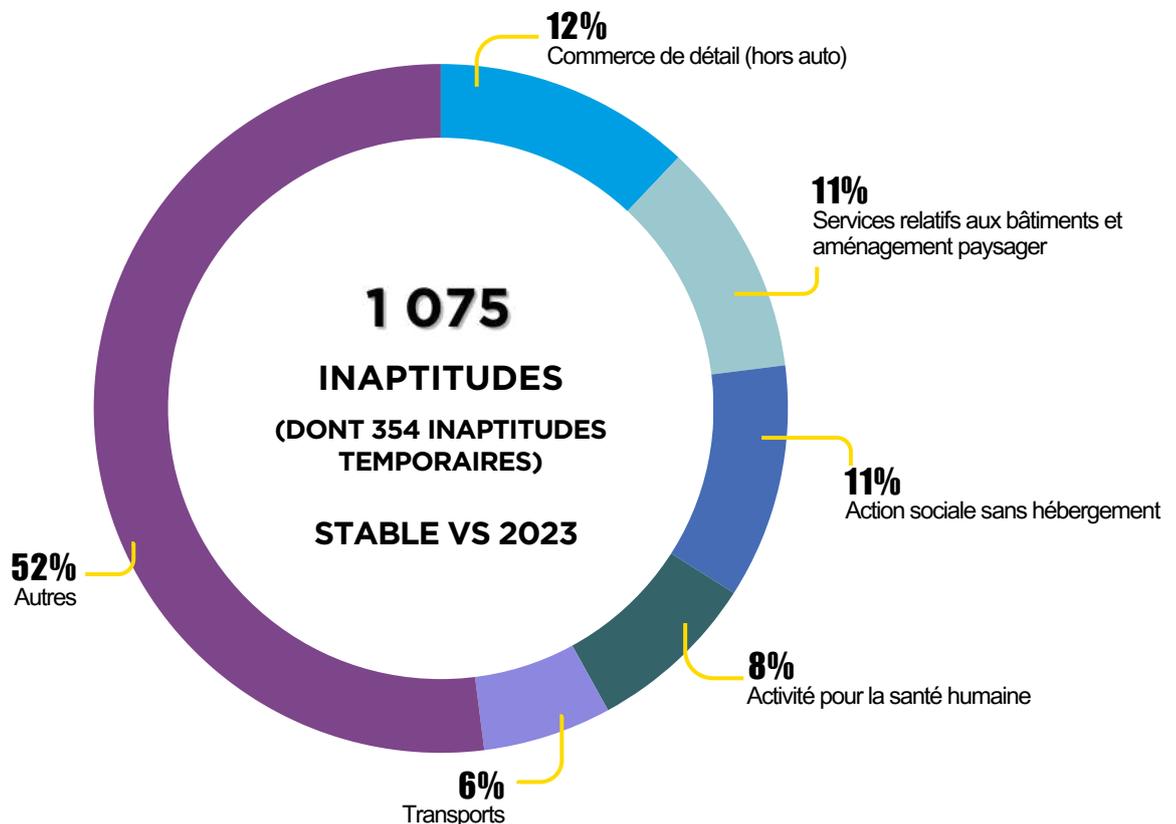
1 075

Inaptitudes délivrées

Au 31/12/2024

LES 5 SECTEURS D'ACTIVITÉS LES PLUS IMPACTÉS PAR LES INAPTITUDES

Le commerce de détail est le principal secteur touché par les inaptitudes



Une inaptitude au poste de travail est déclarée par le médecin du travail après une étude de poste et après avoir étudié avec l'employeur toutes les possibilités d'adaptation du poste de travail dans l'entreprise. La conséquence est un licenciement pour inaptitude, ou un reclassement sur un autre poste.

Avant la déclaration d'inaptitude ces salariés peuvent être intégrés dans la cellule PDP de notre service (Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle qui a pour objectif le maintien en et dans l'emploi).

Au 31/12/2024



PARTIE 4

EN ROUTE VERS 2025...

Ouverture de la cellule PDP

La cellule PDP a vu le jour en mars 2025 avec l'embauche d'une chargée de mission de la cellule



La cellule PDP (Prévention de la Désinsertion Professionnelle) est un dispositif qui vous accompagne individuellement afin d'éviter une rupture dans votre parcours professionnel en raison de problématiques de santé.

Nous contacter : cellulepdp@reimssantetravail.fr

LES MISSIONS DE LA CELLULE PDP

ACCOMPAGNER lorsque l'état de santé des salariés compromet leur parcours professionnel.

ANALYSER leur situation et évaluer les possibilités de maintien en emploi, permettant de leur assurer une continuité de leur vie professionnelle.

CONSEILLER et proposer aux salariés des solutions adaptées en fonction de votre situation et des moyens/dispositifs existants, en lien avec nos partenaires.



Retrouvez notre guide ici

DES SOLUTIONS CONCRÈTES

MAINTIEN DANS L'ENTREPRISE

Aménagement, reclassement, essai encadré...

MAINTIEN EN EMPLOI

Bilan de compétences, reconversion professionnelle, formation, essai encadré...

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Demande de RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)...

Création d'un service dédié Adhérents



UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ POUR NOS ADHÉRENTS

Le service Adhérents "RST & Vous" a vu le jour en janvier 2025 avec un pôle spécifiquement conçu pour répondre aux attentes et besoins de nos adhérents. Ce service a pour mission d'apporter une écoute attentive, une orientation personnalisée et un accompagnement clair dans l'ensemble de vos démarches.



UN INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ 100% DÉDIÉ

Ce nouveau service facilite votre quotidien en centralisant les questions relatives :

**AUX
OBLIGATIONS
LÉGALES**

**UTILISATION DE
VOTRE ESPACE
ADHÉRENT**

**GESTION DES
RÉCLAMATIONS
ADMINISTRATIVES**

DES RENCONTRES RÉGULIÈRES

Dans une volonté de transparence et de proximité, des rencontres "Petits-Déjeuners" trimestriels entre les membres de la direction et les adhérents sont organisées au fil de l'année. Elles permettent de partager les évolutions de nos services, d'écouter les retours de nos adhérents et de co-construire des solutions adaptées à leurs réalités de terrain.

En savoir plus sur ce service ou sur les dates des petits-déjeuners ?

contact@reimssantetravail.fr

Par téléphone : 03 26 77 59 20

Vers toujours plus de prévention

Tout au long de l'année, notre équipe met à disposition des employeurs et de leurs salariés des sessions de sensibilisation conçues pour renforcer la prévention en milieu professionnel. Ces actions interactives, concrètes et accessibles à tous sont l'un des leviers majeurs de la prévention primaire que nous portons.



[Retrouvez notre catalogue ici](#)

Ces actions de prévention sont comprises dans votre cotisation lorsqu'elles sont réalisées en interentreprises, à la demande du médecin du travail. Elles peuvent aussi vous être proposées en prestation complémentaire à votre demande et feront l'objet d'un devis.

FONCTIONNEMENT DES SENSIBILISATIONS

Pour inscrire vos salariés, managers ou collègues, consultez les dates disponibles, mises à jour chaque trimestre :

- Sur notre [site internet](#)
- Par nos emailings d'information (pensez à vérifier que vous êtes bien inscrit à notre liste de diffusion)
- Sur les écrans d'accueil dans nos salles d'attente
- Sur notre [page LinkedIn](#)

Ces sensibilisations sont proposées gratuitement en interentreprises avec 2 personnes d'une même entreprise maximum par session. À l'issue de chaque session, les participants reçoivent une attestation de présence ainsi qu'un questionnaire de satisfaction pour continuer d'améliorer nos actions.

DES THÉMATIQUES POUR CHAQUE BESOIN

PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

- Le bruit au travail, protégez vos oreilles
- Formalisez votre DUERP
- Prévenir les risques liés au travail sur écran : Devenir une personne-ressource
- Prévenir les TMS et les RPS : Escape Game
- Mieux appréhender le risque biologique
- Risque chimique, des outils et des méthodes pour les prévenir
- Risque chimique, comment se protéger ?
- Identifier les risques liés au travail sur écran
- Santé au travail en télétravail

À DESTINATION DES EMPLOYEURS

- Favoriser la santé au travail et la motivation employeurs
- Maitriser le risque chimique, agir avec SEIRICH
- Prévenir les addictions, un investissement pour la santé de vos salariés

HYGIÈNE DE VIE

- Activité physique, un enjeu en santé au travail
- Hygiène alimentaire, quelques repères
- Prévention/information des pratiques addictives en milieu de travail
- Comprendre le sommeil
- Comprendre le stress

Nos projets 2025



JUIN

RENOUVELLEMENT DE NOS CERTIFICATIONS ISO

Gages de notre exigence continue en matière de qualité, de sécurité et de conformité réglementaire.



JUILLET

PROJET D'AGRÉMENT RAYONNEMENT IONISANT

Cette démarche vise à élargir notre champ d'intervention et à répondre à de nouveaux besoins de nos adhérents en matière de prévention et de surveillance (obligation légale à laquelle RST répondra grâce à la formation de 4 médecins du travail).



SEPTEMBRE

NOUVEAU PORTAIL ADHÉRENTS

Grâce à notre nouvel outil MEDTRA, nos adhérents bénéficieront d'un accès plus intuitif, facilitant ainsi l'amélioration de l'efficacité de nos services. Le nouveau portail adhérents sera lancé dès septembre 2025.



OCTOBRE

AUDIT SPEC 2217

Un audit externe structurant qui permet d'évaluer nos pratiques, de valider nos engagements réglementaires et de nourrir notre démarche d'amélioration continue. RST vise le niveau I de la certification.



28 rue René Cassin - 51430 Bezannes
Tél. 03 26 77 59 20 - contact@reimssantetravail.fr

TOUTE L'ACTU DE LA SANTÉ AU TRAVAIL EST SUR WWW.REIMSSANTETRAVAIL.FR

